



U.C.S.A.-cgt

Plan de licenciement sur les CDD à France télévisions

Lors de la réunion de négociation du « dispositif quinquennal de réduction de la précarité », la DRH a dévoilé, dans un chapitre inédit remis en séance, les mesures qu'elle entend mettre en œuvre pour les précaires (CDD, pigistes, cachetiers) qui ne seraient pas requalifiés dans le cadre des permanentisations d'activité.

Il s'agirait d'une sorte de plan social bis, parallèle au plan de départ volontaire portant sur les permanents que FTV a promis à la tutelle dans son avenant au contrat d'objectifs et de moyens et qu'elle veut présenter lors du CCE extraordinaire du 15 octobre.

On retrouve dans ce « dispositif quinquennal » tous les ingrédients d'un plan social : des aides à la formation professionnelle, des formations de reconversion, des bilans de compétence, des aides à la création d'entreprise, et enfin, et c'est la grande idée, un mécanisme d'indemnisation « en contrepartie de la cessation de toute activité dans l'entreprise. »

Cette indemnisation s'inspire et amplifie une disposition de l'accord sur le CDD d'Usage de décembre 2006 que la CGT n'avait pas signé.

En réalité la direction souhaite avant tout se prémunir contre les contentieux juridiques. Plusieurs centaines de dossiers de précaires historiques sont d'ores et déjà portés par la CGT devant les tribunaux prud'homaux.

Mais se faisant, la direction reconnaît implicitement que ces précaires sont en réalité des salariés permanents abusivement maintenus dans la précarité depuis parfois plus d'une dizaine d'années. Si l'on considère le niveau d'emploi des salariés précaires à France télévisions, ils représentent aujourd'hui 22% des équivalents temps pleins (ETP) et font donc partie intégrante de l'entreprise.

Pour la CGT, il est hors de question d'accompagner ce plan social déguisé. Rien ne justifie cette saignée sociale dans une entreprise censée développer le tout numérique, l'aménagement audiovisuel public du territoire et qui doit pouvoir fabriquer ses programmes en interne.

La CGT continuera son combat sans faille aux côtés des précaires et exige la négociation d'un véritable accord pour la requalification des contrats CDD en CDI.

Paris, le 3 octobre 2013